

|  |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
|  | <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page 1 sur 6          |
|  |                                     | Edition révisée n°: 6 |
|  |                                     | Date : 15/06/2013     |
| <b>HYDROFUGE POLYVALENT</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010) |                                     | Remplace la fiche : 5 |

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HYDROFUGE POLYVALENT

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application : Traitement hydrofuge minéralisant, imperméabilisant, incolore.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société: Distribué par : MP2 TECHNOLOGIES  
15 ter, rue Maurice Petit  
69360 SEREZIN DU RHONE  
Tel : 04 72 32 05 39  
Fax : 04 72 57 76 44  
Email : [mp2.technologies@wanadoo.fr](mailto:mp2.technologies@wanadoo.fr)

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 INRS

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de la préparation : Pas d'étiquetage.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Phrases de sécurité :

S 2 : Conserver hors de portée des enfants.

S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 2.3. Autres dangers

##### Risques pour l'homme

**Inhalation** : Peut irriter légèrement.

**Contact avec la peau** : Peut irriter.

**Contact avec les yeux** : Irritant éventuellement.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

Composition

##### Composants :

| Nom de la substance   | Contenance | No CAS | No CE | Classification | Classification CLP |
|-----------------------|------------|--------|-------|----------------|--------------------|
| Résine organominérale | 3 à 4%     |        | -     | -              | -                  |

|  |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
|  | <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page 2 sur 6          |
|  |                                     | Edition révisée n°: 6 |
|  |                                     | Date : 15/06/2013     |
| <b>HYDROFUGE POLYVALENT</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010) |                                     | Remplace la fiche : 5 |

#### 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### 4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Mettre le sujet à l'air libre ; dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement la peau avec de l'eau savonneuse.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau.
- **Ingestion** : Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone. En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Procédures spéciales:** Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

**Protection contre l'incendie :** Porter un appareil respiratoire autonome.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

###### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage:** Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant par pompage ou par absorption au moyen de silice absorbante, de sable ou de terre. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant et transmettre aux établissements spécialisés pour élimination. (Voir rubrique 13)

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

|  |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
|  | <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page 3 sur 6          |
|  |                                     | Edition révisée n° 6  |
|  |                                     | Date : 15/06/2013     |
| <b>HYDROFUGE POLYVALENT</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010) |                                     | Remplace la fiche : 5 |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Local aéré, ne comportant pas de produits alimentaires y compris pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Craint le gel.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

En emballage fermé.

**Matériaux d'emballage non adaptés** : Fer, métaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Mesures d'ordre technique** : Aspiration des vapeurs de préférence à leur lieu d'émission.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### Contrôles de l'exposition

**Protection individuelle** : Port obligatoire de gants, lunettes, vêtements de protection.

**Protection respiratoire** : Prévoir un masque lors de la pulvérisation / captation des vapeurs.

**Protection des mains** : Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau**: Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

**Ingestion**: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

|  |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
|  | <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page 4 sur 6          |
|  |                                     | Edition révisée n°: 6 |
|  |                                     | Date : 15/06/2013     |
| <b>HYDROFUGE POLYVALENT</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010) |                                     | Remplace la fiche : 5 |

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat physique à 20°C : Liquide

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Couleur : Laiteux

Masse volumique à 20°C : 1.02

pH : 10 à 12

Point de fusion : NC

Point éclair : NC

Solubilité : Totale dans l'eau.

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Eviter le contact avec les métaux.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage normales, entre 5 et 30°C, en emballage fermé d'origine (voir rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : - le gel

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Ingestion : DL50 .orale (rat) (mg/kg) = NC

#### Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Substances

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

|  |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
|  | <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page 5 sur 6          |
|  |                                     | Edition révisée n°: 6 |
|  |                                     | Date : 15/06/2013     |
| <b>HYDROFUGE POLYVALENT</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010) |                                     | Remplace la fiche : 5 |

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

##### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2011).

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Formule déposée au Centre Antipoison de Lyon – Tél. d'urgence : 04 72 11 69 11.

|  |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
|  | <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page 6 sur 6          |
|  |                                     | Edition révisée n° 6  |
|  |                                     | Date : 15/06/2013     |
| <b>HYDROFUGE POLYVALENT</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010) |                                     | Remplace la fiche : 5 |

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### **Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** – Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Edition révisée N° 5 du 14/02/2012